16. Qu'avec une dévotion profonde elle se représente son mari comme étant Mahâpurucha, et qu'elle lui offre chacune des choses qui peuvent lui être agréables; et que son mari à son tour, plein d'affection pour elle, favorise toutes ses pratiques, tant les plus élevées que les inférieures.

17. Ce qui est fait par l'un des époux, leur appartient à tous les deux à la fois; que le mari accomplisse donc avec soin cette dévotion,

si sa femme n'a pas la capacité nécessaire.

18. Continuant à rendre ce culte à Vichnu, qu'il se garde de l'interrompre en quoi que ce soit; qu'il honore chaque jour les Brâhmanes et les femmes qui ont leurs maris, en leur donnant des guirlandes, des parfums, des aliments et des parures, et qu'il observe avec dévotion toutes les pratiques en l'honneur du Dieu.

19. Qu'après avoir transporté le Dieu dans sa maison, la femme mange, pour se purifier, en sa présence, les aliments qu'elle lui a

déclarés, si elle veut que tous ses désirs réussissent.

20. Quand elle a pratiqué ce culte pendant douze mois, c'est-àdire une année entière, l'épouse vertueuse doit cesser le dernier jour du mois de Kârtika.

- 21. Le lendemain, s'étant baigné et ayant honoré Krichna comme auparavant, le mari doit présenter en offrande le riz bouilli dans du lait avec du beurre clarifié, selon le rite des sacrifices où l'offrande est cuite, et en en faisant douze oblations.
- 22. Ayant reçu, la tête inclinée, les bénédictions prononcées par les Brâhmanes satisfaits, et les ayant salués avec dévotion, qu'il mange le riz avec leur assentiment.

23. Qu'il se fasse précéder par son précepteur, et que silencieux, accompagné de ses parents, il donne à sa femme le reste de l'offrande, offrande fortunée qui doit lui procurer des enfants vertueux.

24. Lorsque ce culte a été rendu suivant les règles au souverain Seigneur, l'homme obtient en ce monde les choses qu'il désire; et l'épouse qui l'a pratiqué, en reçoit pour récompense la beauté, le bonheur, des enfants, un mari qui lui survit, de la renommée et une maison.